Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 26 Aout 1886 **No. 45.**

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

LA VERVEINE.

Mettez sur mon cercueil un rameau de verveine ;
Le laurier appartient au plus brave, au plus fort,
La rose à la jeunesse, au croyant la fleur d'or,
La menteuse immortelle et sa promesse vaine ;

La verveine est la fleur des humbles ; son haleine
Est comme un frais dictame où la douleur s'endort ;
Bienfaisante aux blessés de l'amour ou du sort,
Des fronts lourds de soucis elle allège la peine.

Cher rameau ! Ton parfum, pénétrant ma prison,
M'apportera l'air libre et le vaste horizon ;
Je reverrai soudain la lumière ravie,

L'eau, les bois, le printemps, les yeux bleus, les yeux [noirs ;
Et, mêlant aux matins joyeux les tristes soirs,
Mort, je ferai le rêve enivrant de la vie.

EMILE POUVILLON.

PENSEES.

Comme certains oiseaux, l'esprit des femmes chante plus volontiers dans le bruit que dans la solitude.

Il y a dans la jalousie plus d'amour-propre que d'amour.

Les enfants gâtés ne deviennent jamais des hommes sains.

La gaieté est le contre-poison du chagrin.

Les questions montrent l'étendue de l'esprit, et les réponses sa finesse.

La société est composée de deux classes : ceux qui ont plus de dîners que d'appétit, et ceux qui ont plus d'appétit que de dîners.

Parler, c'est dépenser, écouter, c'est acquérir.

Si l'on avait payé en entrant dans la vie, combien de gens redemanderaient leur argent en sortant !

L'esprit sans jugement est un flambeau dans la main d'un fou.

Il est d'une grande âme de se venger des injures par des bienfaits.

Le talent le plus rare et le plus nécessaire c'est de savoir parler à temps et se taire à propos.

Quand on fait Dieu maître dans sa maison, il conduit le ménage.

De quatre choses Dieu me garde : d'une femme qui se farde, d'un valet qui se regarde, de bœuf salé sans moutarde et de petit dîner qui tarde.

La detraction.

Le calomniateur est le plus odieux des fléaux qui affligent l'humanité. Son crime viole la loi fondamentale du christianisme et constitue la plus outrageante des injustices.

Celui qui ment volontairement est le digne émule et disciple de satan lui-même.

Le grand menteur des temps modernes, celui dont la naissance est attribuée par la légende à l'ange infernal, l'impie, le cynique Voltaire s'est chargé de donner une formule bien appropriée à tous ses confrères en calomnie : *mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose.*

On emprisonne, on envoie aux galères celui qui vole un peu d'argent à son prochain : la loi devrait être encore plus sévère pour les voleurs de réputation.

Celui qui ôte la vie corporelle à son voisin est condamné à l'échafaud et retranché de la société comme un être indigne Que ne devrait-on pas faire au misérable qui tue la vie morale de son semblable, qui empoisonne son existence en ruinant son crédit et son honneur ?

Le voyez-vous ce détracteur, ce reptile au venin dangereux, le voyez-vous se faufiler partout, se glisser, ramper au besoin, pour mieux atteindre sa victime. Rarement vous le trouverez agissant an grand jour ou à visage découvert. C'est le propre du menteur, d'être vil et lâche Le plus souvent il évite de proférer carrément sa calomnie, il préfère dissimuler ses mouvements autant que possible.

Vous le voyez broder sur des faits réels ou imaginaires et accumuler adroitement mille traits malins et empoisonnés sur la personne dont il cherche la destruction.

Sa victime comment-elle une faute, comme il est naturel à tout homme d'en commettre, cette faute est grossie, commentée, amplifiée. Commet-elle au contraire une bonne action, on l'attribue à l'hypocrisie, on souille d'une bave impure l'intention qui l'a dictée.

Le silence lui-même est souvent la forme la plus coupable, la plus ideusement lâche, de la calomnie. On attribue à l'absent un grief que le calomniateur sait n'être pas fondé : au lieu de prendre le parti de l'innocent accusé injustement, le calomniateur gardera le silence ou laissera courir sur ses lèvres perverses un sourire qui enchérit en quelque sorte sur l'accusation portée. La calomnie muette est plus détestable que l'autre, car elle est plus lâche.

La détraction fut de tout temps en horreur chez les peuples civilisés. Aux yeux des chrétiens c'est un crime abominable et infâme. St. Paul met le calomniateur au rang des larrons et des plus grands malfaiteurs.

Non seulement les calomniateurs, mais même les médisants sont comdamnés par celui qui a dit : *ne jugez pas et vous ne serez pas jugé.—Le Pionnier.*

La science du menage.

Si les mères enseignaient à leurs filles à entretenir une plus haute idée de l'ouvrage de la maison, nous n'aurions pas tant de ménagères incapables, malheureusement, si la mère suffit au contrôle de sa maison elle préfère l'ouvrage plutôt que d'avoir le trouble d'enseigner à ses filles oubliant que c'est une injustice envers ces dernières et envers elle-même, et elle ne peut pas plus négliger leur éducation classique. On devrait leur enseigner à comprendre que d'être un adepte dans l'art de tenir une maison, est une aussi grande qualité que la musique et le dessin ; non pas que je rabaisse ces dernières connaissances, mais que je considère la première leur égale, et il me semble singulier que les mères soient si aveuglées sur cette partie si essentielle de l'éducation de leurs filles.

Quand nous voyons tant de ménages malheureux, rendus ainsi par l'incapacité de leur maîtresse, nos meilleurs instincts nous assurent que l'éducation de nos filles est absolument fausse. J'entendis une fois la fille d'un cultivateur dire à sa mère la semaine précédant son mariage : *Je n'ai jamais fait un pain ou gâteau*, et elle était âgée de 23 ans, et son prétendu était un cultivateur et la mère était bien certaine que sa fille serait sa propre ménagère.

Mais même dans le cas de partager les soins du ménage avec des servantes, la direction en est préférable quand la maitresse a une connaissance pratique de l'accomplissement de certains devoirs ; si elle a une connaissance de ces faits elle n'en sera que meilleure et plus patiente.

Pendant que je crois que nos filles devraient être fortes dans chaque département de l'instruction, je pense aussi qu'on devrait leur enseigner la cuisine, en même temps que la tenue générale d'une maison, et cela avec une sollicitude égale, sinon plus grande.

Dans le fromage.

Lorsqu'on explore à la loupe un morceau de fromage de Gruyère, l'on reste, si l'on n'est pas prévenu, extrêmement surpris. Sous l'influence du grossissement la contexture de la pâte prend l'aspect d'un aride paysage, hérissé de rochers, présentant un peu l'aspect de troupeaux de moutons ; ce sont les cirons du fromage. Ces insectes vont et viennent, semblent s'entretenir entre eux, les uns paraissent très affairés, vont d'un groupe à un autre comme pour transmettre un mot d'ordre : d'autres, au contraire, gravement occupés à se couper, dans un bloc de fromage, des bouchées appropriées à leur taille se laissent passer et courir sur le dos sans paraître s'en apercevoir. L'observateur a, en un mot, sous sa loupe, tout un petit monde, dans lequel il peut trouver un signe de colère, de crainte, d'amitié, voir des injustices révoltantes, en somme retrouver la plus grande partie des passions humaines : et tout cela dans un fromage ! Quel immense fromage est alors la terre ; mais chut ! pas de calomnies.

DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE DES FAMILLES CANADIENNES

PAR L'ABBÉ TANGUAY.

Nous devons à l'obligeance de messieurs Eusèbe Senécal & fils, imprimeurs-éditeurs de Montréal, de recevoir les deux premiers volumes magnifiquement reliés du "*Dictionnaire généalogique des familles canadiennes,*" par M. l'abbé Tanguay.

Pour donner une idée exacte à nos lecteurs de la grandeur de l'œuvre entreprise par l'infatigable abbé, il faudrait entrer dans des détails qu'un espace malheureusement trop restreint nous force à omettre. Nous ne pouvons néanmoins nous défendre d'un sentiment mêlé d'admiration et de fierté en étudiant ces pages où le patient auteur, après vingt-cinq ans de recherches innombrables, d'annotations minutieuses a consigné la généalogie de chacun des descendants de ces preux, que la Providence a transportés il y a deux siècles sur les bords du St-Laurent, qui ont fait souche au Canada et dont les arrières petits-fils sont aujourd'hui répandus à peu près partout en Amérique. Deux millions d'individus portant des noms français peuvent aujourd'hui, grâce au persévérant génie de l'abbé Tanguay, retracer leur lignée jusqu'au premier de leur nom qui soit venu au Canada, il peut savoir de quelle partie de la France il est venu quelle fut son épouse, quels furent ses descendants tant en ligne masculine qu'en ligne féminine.

Le "*Dictionnaire généalogique*" est le *livre d'or* de la nationalité canadienne, le plus sûr moyen de rendre hommage à ses fiers ancêtres et de conserver intactes les précieuses traditions de famille qui ont jusqu'ici fait sa force et sa gloire.

Nous n'exagérons rien en affirmant que pas un seul peuple au monde ne possède un pareil registre des familles qui le composent et il a été donné à notre pays de produire un homme dont le talent et la patience fussent à la hauteur d'une tâche aussi grandiose.

Aussi c'est avec joie que nous saisissons cette occasion de recommander aux familles qui nous honorent de leur patronage de ne point laisser passer l'occasion de souscrire au "*Dictionnaire généalogique.*"

Cette souscription est de $4. par volume broché ; on peut avoir les volvmes reliés en payant un extrat de 50c à $1,50 suivant la qualité de la reliure demandée.

Messieurs Senécal & fils nous annoncent que le troisième volume du *Dictionnaire généalogique* sera prêt au mois de janvier prochain et que les autres volumes complétant une série de quatre ou cinq, suivront à des époques régulières et rapprochées

Pour autres détails, s'adresser à E. Senécal & fils imprimeurs, 20 rue St Vincent, Montréal.

Le Manitoba.

Jeudi, 26 Aout 1886.

LES ELECTIONS.

Nous nous sommes abstenus depuis quelque temps de parler des élections qui doivent avoir lieu dans notre Province, et ce, uniquement parceque l'époque à laquelle elles doivent se tenir est encore assez éloignée pour se dispenser de discuter un sujet qui est malheureusement trop souvent une cause de discorde dans la société.

Si, dans la politique, l'on ne s'occupait que des grands principes et de ceux qui les défendent ou de ceux qui les violent, ce serait chose assez facile ; mais l'ambition et la jalousie dominant certains hommes, portent trop souvent la discussion sur un tout autre terrain. Ce ne sont pas non plus ceux qui chantent à bien haute voix leur patriotisme qui sont les véritables patriotes.

Le premier devoir des électeurs qui ont à se prononcer dans une élection est de s'assurer de la différence qui peut et doit y avoir nécessairement entre les deux partis qui se partagent l'opinion publique, des principes professés par les chefs de ces partis, de leur antécédents et de leur programme futur, puis l'on doit se demander à quel parti appartient tel ou tel candidat. Après cet examen les électeurs ne pourront manquer de faire un choix judicieux parmi les candidats qui se présentent à leurs suffrages.

Il ne faut pas perdre de vue qu'il ne suffit pas d'être honnête homme, d'avoir une conduite même irréprochable pour être bon député, il faut en sus de tout cela savoir de quel côté de la Chambre l'on doit se placer, c'est-à-dire, qu'il faut embrasser un parti, être pour ou contre le gouvernement, suivant le cas ; non pas que nous prétendions qu'un bon député doive suivre aveuglément un chef quelconque.

Nous traiterons de cette question des deux partis dans notre prochain numéro : nous parlerons du parti du gouvernement actuel et du parti de l'opposition, nous ferons une petite étude historique du passé des principaux hommes qui sont aujourd'hui à la tête de ces deux partis. Nous parlerons ensuite de la présente lutte électorale et des principes énoncés par certains candidats, puis nous dirons franchement notre manière de voir sur certains d'entre eux, sans préjugés ni malice ; mais uniquement pour défendre les intérêts les plus chers à la population française de cette Province.

LE LIVRE DE M. DRUMONT.

La presse en Europe et même en Amérique, s'occupe beaucoup d'un ouvrage tout récent, lesquels, dans l'espace de quelques mois seulement a déjà atteint sa 50e édition. Peu d'auteurs peuvent se vanter d'avoir autant de vogue ; mais, il faut le dire, la question qu'il traite dans ce livre est de la plus haute importance et toute brulante d'intérêt pour la société. Tout le monde veut lire le livre de M. Drumont, et personne ne le lit sans rester convaincu que les Juifs, depuis un siècle, en Europe, jouent un rôle effrayant ; ils sont la puissance occulte qui mène la société à sa ruine, en faisant disparaître tous les principes chrétiens qui ont civilisé les nations.

L'analyse de ce livre demanderait toute une brochure ; il vaut mieux le lire que de chercher à s'en faire une idée dans un résumé de quelques lignes ; aussi, nous en conseillons la lecture à ceux qui peuvent s'occuper de questions sérieuses et pratiques.

On pourrait dire que l'ouvrage de M. Drumont peut aller de pair avec les ouvrages de Léo Taxil sur la franc-maçonnerie, l'un explique l'autre. Les Juifs mènent la franc-maçonnerie elle est leur grand levier, et eux seuls en ont le dernier mot.

Il y a vingt ans, un écrivain publiait en France un ouvrage tendant à dévoiler les menées ténébreuses des Juifs ; cet ouvrage était intitulé *La Judaïsation des peuples chrétiens;* avant que de le publier, l'auteur, M. le Chevalier Gougenot des Mousseaux, avait voulu montrer son livre à quelques cardinaux à Rome. C'était en 70 au temps du concile. Deux ou trois cardinaux, après avoir pris connaissance du livre conseillèrent fortement M. Des Mousseaux de le publier ; lui disant qu'il traitait là une question pleine d'actualité. Il menait les Juifs rondement, et dévoilait sur leur compte des choses abominables. Cet ouvrage était à peine paru que toute la synagogue, rabins en tête, jetait feu et flamme et prenait les moyens de faire disparaître le livre de M. Des Mousseaux ; il n'eut qu'une édition ; la juiverie prit si bien ses mesures et employa de si habiles moyens que trois ou quatre ans après il était impossible de se procurer cet ouvrage. Aujourd'hui que la question revient sur le tapis à l'occasion du livre de M. Drumont on va réimprimer *La Judaïsation des peuples chrétiens* par M. Drumont Il est probable que cette fois il aura plus qu'une édition, et qu'il aura autant de vogue que celui de M. Drumont, car il renferme de précieux renseignements sur le rôle des Juifs dans la maçonnerie et sur la guerre faite par eux aux chrétiens.

Pour atténuer les accusations portées contre eux par Drumont, (accusations qu'ils ne peuvent nier), ils prennent le parti de dire qu'ils sont encore le peuple de Dieu, et que Dieu se sert d'eux pour punir les nations prévaricatrices. Il pourrait se faire que la Providence se servirait de cette verge ; tout est bon entre les mains de Dieu, mais le crime des Juifs, dépouillant les chrétiens, et faisant une guerre d'enfer au catholicisme, resterait dans toute sa laideur et son abomination. L'ouvrage des deux frères Léman, juifs d'origine, qui parait écrit pour réfuter Drumont et plaider la cause des Juifs, manque de solidité dans son argumentation et de véracité dans son récit.

Quant à la mission qu'accomplissent les Juifs, voici celle qu'on pourrait leur reconnaître volontiers :

Dans ce monde tout sert à l'accomplissement des desseins de la Providence ; les nations comme les individus ont tous une mission à remplir, mais quand elles ne la remplissent pas en faisant la volonté de Dieu, Dieu se sert même de leur malice pour arriver à ses fins. Ce n'est pas à dire pour cela que Dieu les récompensera.

Les Juifs accomplissent une mission ; ils préparent les voies à l'empire universel de l'antéchrist qui doit paraître à la fin des temps.

Avant Jésus-Christ ce peuple était le peuple de Dieu, choisi pour préparer les voies à l'avénement du Christ, le Messie promis, et tout concourut à leur faciliter l'accomplissement de cette mission. Les autres nations avant Jésus-Christ ont existé, on peut le dire, pour aider la nation juive.

Le Messie paraît dans le monde, mais les Juifs qui rêvaient un grand conquérant, rejettent le Christ et le mettent à mort ; en punition de leur déicide, ils sont maudits et cette malédiction qui pèse sur eux depuis 2,000 ans les poursuivra jusqu'à l'approche des derniers jours du monde, où ils se convertiront Leur dernier châtiment sera de servir à préparer les voies à l'antéchrist qui comme le Christ véritable, naîtra lui aussi de la nation juive.

La puissance qu'ils acquièrent tous les jours et les richesses qu'ils ont entre les mains sont les moyens que la Providence leur fournit pour leur infliger leur dernier châtiment Telle est la mission qui paraît leur être réservée.

SECHERESSE ET FEU.

Les feux de prairie ont commencé à exercer leurs ravages, et, ce n'est pas surprenant après la sècheresse que nous avons eue depuis nombre de semaines. Dans ces derniers jours surtout, ils semblent avoir redoublé d'intensité de même que la chaleur. Mardi, en particulier, toute l'atmosphère était embrasée littéralement. Le vent soufflait assez fort, mais au lieu de rafraichir, on eut dit qu'il venait de fournaises ardentes. Enfin, vous étiez rôtis dans ce même pays réputé, en maints endroits, si inhospitalier pour la rigueur de son climat. Il faisait 100 degrés à l'ombre en cette ville et à Winnipeg ; les vieux du pays ne sont pas bien certains si jamais le thermomètre soit monté aussi haut, mais ce dont ils sont certains, c'est que jamais pareil vent de feu ne leur a fouetté la figure.

Et cette température ne s'est pas fait sentir seulement ici, mais sur une distance de plusieurs centaines de milles : le télégraphe nous dit que le mercure, à l'ombre, marquait 100 degrés à Régina, 105 à Portage-la-Prairie, 100 à Brandon, 105 à Boissevain et 85 à Port-Arthur, bien que cette dernière ville soit bâtie sur les bords du lac Supérieur.

Comme nous le disions en commençant, le feu a déjà fait des ravages, mais ils ne sont pas encore très considérables, d'après les rapports qui nous sont arrivés jusqu'à présent Quoiqu'il en soit, les habitants de la campagne, les cultivateurs en particulier, ne sauraient prendre assez de soin pour protéger leur récolte de foin et de grain et même leurs maisons contre les dangers que pourraient leur faire courir les feux de prairies. Et qu'on le sache, nous pourrons en avoir encore de bien plus forts et plus dangereux si la sècheresse continue de se faire sentir.

DEPART DE MGR GRANDIN.

Arrivé samedi matin dans notre ville, Mgr Grandin est parti mardi pour ses missions. Nous regrettons de le dire, il est parti très fatigué : ceci ne nous étonne pas, bien au contraire, ce qui nous étonne c'est que le vénérable prélat ait pu supporter les fatigues excessives qu'il s'est imposées pendant son séjour dans la province de Québec.

Il ne fallait rien moins que le zèle d'un apôtre pour s'imposer la tâche aussi délicate que pénible de mendier des secours tous les jours pendant plusieurs mois consécutifs.

Mgr de Saint-Albert a été très touché de l'accueil généreux qui lui a été fait partout, et ne sait exprimer sa reconnaissance envers tous ceux qui l'ont aidé.

RETOUR DE SIR JOHN.

Sir John et Lady Macdonald sont revenus dimanche matin de leur voyage sur les bords de l'Océan Pacifique. Ils sont les hôtes de Son Honneur le Lieut-Gouverneur Aikins. La santé du grand homme d'état semble s'être beaucoup améliorée.

Winnipeg a fait au chef du gouvernement fédéral une ovation splendide et en tout digne de la capitale de notre florissante province. Il en a été ainsi partout où il a passé pendant son voyage.

A l'heure qu'il est Sir John accompagné de Lady Macdonald et de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, est en visite chez Mgr l'Archevêque. Nos principaux citoyens sont allés saluer les distingués voyageurs. Nos maisons d'éducation seront visités dans quelques instants. Cette visite n'a aucun caractère officiel encore moins politique.

Sir John et Lady Macdonald doivent partir ce soir pour Ottawa. Nous leur souhaitons un bon voyage.

NOTES HISTORIQUES.

De 1816 à 1818.

(Suite.)

Ile Drummond, 8 juin, 1818.

Monseigneur,

Nous voilà à l'Ile Drummond où nous sommes arrivés hier soir. Notre route jusqu'ici a été sans accident ; nous nous sommes heureusement tirés d'un mauvais pas au rapide des Allumettes dans la Grande Rivière ; nos canots se suivant de trop près pour traverser, le nôtre frappa de côté la pince de celui de M. DeLorimier et la coupa à moitié. Nous en fûmes quittes pour une couple d'heures de retard. Cet endroit est dangereux surtout pour des canots qui se suivent de trop près ; pour ma part j'eus une bonne peur, car nous pouvions nous briser tous deux. Depuis lors nous n'avons point couru d'autres dangers. Nous n'avançons pas vite, parceque nous ne sommes pas bien montés d'hommes.

Nous sommes heureux d'avoir M. DeLorimier, car sans lui nous serions souvent à plaindre.

M. Tabeau parti en même temps que nous, s'est rendu au Sault Ste. Marie quinze jours avant nous. Nous l'avons trouvé à l'Ile Drummond avec M. Crevier. Ils doivent tous deux partir pour le Fort William jeudi prochain.

Nous avons vu au bord du Lac Nipissing quelques familles de Sauvages infidèles, ce sont les premières que j'aie vues. Nous les avons assemblées dans la maison de M. Eustache LaRonde qui y fait sa demeure, et, au moyen d'un interprête, nous leur avons parlé de la nécessité du baptême pour être sauvé ; nous les avons engagées à se rendre au Lac des Deux Montagnes pour s'y faire instruire. Nous en avons rencontrées d'autres à la Rivière des Français et à l'Ile Drummond. Tous nous saluaient, nous offraient du poisson et nous demandaient du rum.

Le Lac Nipissing offre un très joli coup d'œil ; je ne le croyais tel par ce que j'en avais entendu des voyageurs. Le haut du Lac comme presque tous ceux que nous avons vus sur notre route est rempli d'Iles tandis que le bas présente une belle nappe d'eau. Mais ses eaux ne sont pas limpides comme celles du Lac Huron.

Mes compagnons de voyage sont bien portants. Nous sommes arrêtés ici pour une partie de la journée pour prendre des provisions. L'Ile Drummond a un bon poste, et, en face d'elle, il y a un grand nombre d'Iles bien boisées à travers lesquelles les bâtiments passent indifféremment. L'établissement sur l'île est considérable pour le temps. Nous sommes contents de la compagnie de M. DeLorimier, c'est un garçon gai, aimable, poli honnête

Mes compagnons se joignent à moi pour présenter à Votre Grandeur leurs humbles respects.

Le 20 juin, les canots arrivèrent au Fort William sur la Baie du Tonnerre. M. Dumoulin donne à Mgr Plessis les détails suivants :

Pointe Meuron, 20 juin, 1818

Monseigneur,

Nous sommes enfin rendus au Fort William après 30 jours de marche depuis notre départ de La-Chine. Nous y sommes arrivés ce matin à 4.30 heures. L'agent actuel de la compagnie du Nord-Ouest, M. de Rocheblave ainsi que M. Lemoine, commandant du Fort, nous ont reçu au bruit du canon. Daprès ce que nous dit M. de Rocheblave, il parait certain que nous ne rencontrerons personne au Lac LaPluie, en sorte que nous serons probablement à la Rivière Rouge pour le 15 juillet.

Depuis le Lac Nipissing, nous avons rencontré de temps à autre de pauvres Sauvages infidèles qui pensent à tout moins leur salut. Ils nous offrent du poisson à échanger pour du rum, et sont fort surpris d'apprendre que nous n'en avons pas à leur donner.

23 Juin.

Nos canots seront près à deux heures de l'après-midi ; nous partirons immédiatement. Hier, nous avons laissé le Fort William comblés de politesses. La chaleur est très grande, le tonnerre gronde et fait un roulement terrible ; les maringouins nous tourmentent beaucoup.

M. Provencher se porte très bien ; il a supporté les fatigues du voyage beaucoup mieux que je ne l'espérais.

(A Continuer.)

SECOND VOL DE MALLES.

Une dépêche de Calgary en date de lundi dernier, le 23 courant, dit que la diligence d'Edmonton a été arrêtée ce jour-là à 16 milles au nord de cette ville, par deux hommes masqués et armés jusqu'aux dents. Les passagers étaient au nombre de quatre : P. Campbell, le conducteur de la voiture ; J. Burns, commis-voyageur pour la maison Ashdown de Winnipeg ; un commis-voyageur de la maison Massey aussi de Winnipeg, et un Canadien-français dont on ne donne pas le nom.

Les bandits après avoir arrêté les chevaux ordonnèrent aux voyageurs de laisser la voiture. Ces derniers s'exécutèrent, et ils furent conduits dans une coulée où il fut procédé à un examen sommaire de leurs goussets. Burns perdit $70, le commis de Massey $30, le Canadien-français $120 et le conducteur $200. Les voleurs s'en revinrent ensuite à la voiture, et ce fut au tour des sacs de malles ; heureusement cependant l'on ne remarqua point le sac qui contenait les lettres chargées. Après avoir mis en liberté les chevaux de la diligence nos deux vauriens disparurent. Les passagers disent que ce devait être des apprentis dans le métier à en juger par l'excitation qui les dominait pendant qu'ils opéraient.

Il faut espérer que les coupables n'échapperont pas à la police qui s'est mis sans retard à leur poursuite.

A propos de vol de malles, une autre dépêche arrivée samedi de Prince-Albert dit que Geo. L. Garnett, demeurant sur la Branche-Sud de la Saskatchewan, a été arrêté sous prévention d'avoir commis le vol du 17 juillet dernier près de Humboldt.

LE CONCERT.

L'élite de la population de Saint-Boniface et de Winnipeg se réunissait dans la Salle Académique du Collège de Saint-Boniface, samedi soir, pour assister au concert donné sous le patronage de Mgr l'Archevêque au profit du nouvel hôpital de cette ville. Mgr Taché, n'ayant pu être présent, Mgr Grandin présidait, ayant à ses côtés plusieurs membres du clergé de l'archidiocèse. Vers les 8.00 heures la séance commença, et le programme suivant fut exécuté :

PROGRAMME.

1ère PARTIE.

1. Ouverture—La Bohémienne—La Fanfare du Cercle Provencher.
2. Quartette — Piano — Mesdames Prud'homme, Charbonneau, Chenet et Soucisse.
3. Solo—Valse vocale—Arditi—Madame Austin.
4. Solo—Les Rameaux—Faure—M. Arthur Lévesque.
5. Solo—Oh, Rendez-moi mon Ciel—Belt Jiens—Mademoiselle M. Clarke.
6. Danse des Sorciers—Goëtz—La Fanfare du Cercle Provencher.

2de PARTIE.

7. Chœur—Opéra de Guillaume Tell—Rossini.
8. Duo (Piano)—La Cascade de Rose—Ascher —Mesdames Kéroack et Charbonneau.
9. The Flower Girl —Bervignani—Madame Austin.
10. Solo (Piano)—Melle Soucisse.
11. Valse—Rondeau—Madame M. Feron.
12. 2e Chant Evangélique—Gounod—M. William LaMothe.
13. Il Bravo—Mercadante—La Fanfare du Cercle Provencher.
14. GOD SAVE THE QUEEN.

Au piano Mesdames Prud'homme, Kéroack et Charbonneau, Melles Chenet et Soucisse s'acquittèrent de leur tâche à la satisfaction des plus difficiles en musique.

C'était la première fois que le chant de Mesdames Austin et Feron étaient entendu dans Saint-Boniface. Leur réputation de cantatrices distinguées n'est point surfaite. Des applaudissements enthousiastes les accueillirent ; elles furent rappelées après chaque morceau, et les fleurs qui tombèrent sur le théâtre durent aussi leur prouver l'appréciation très-favorable de l'auditoire.

Melle Clarke possède une voix douce et sympathique que l'on aime beaucoup à entendre ; elle reçut un rappel chaleureux.

MM. Lamothe et L. J. A. Lévêque sont de vieilles connaissances que l'on rencontre et que l'on entend toujours avec plaisir.

Le chœur sous la direction de M. Albert Bétournay, organiste de la cathédrale, a parfaitement réussi a rendre la belle musique de Rossini.

La Fanfare du Cercle Provencher n'a pas peu contribué à rendre la soirée intéressante. Nous avons surtout beaucoup aimé la manière dont ils ont rendu leur morceau, *La Bohémienne.*

Somme toute, nous pouvons dire sans crainte de passer pour critique indulgent que ce concert a été un succès complet, et ses promoteurs ont toute raison d'être fiers du résultat.

Nouvelles Religieuses.

—Mgr de Rimouski s'embarquera aujourd'hui pour l'Europe.

—On annonce la mort de Mgr Goold, archevêque de Melbourne.

Né à Cork en 1812, Mgr Goold, après son ordination, était parti pour l'Australie. Il fut successivement le premier évêque de Port Philip et le 1er évêque de Melbourne (1848), qui ne fut érigé en archévêché qu'en 1876. Mgr Goold avait dans toute l'Australie une grande réputation de fermeté et de vertu.

—La visite de Mgr Taché à Saint-Laurent, Lac Manitoba, a été différée jusqu'à samedi.

—M l'abbé Dufresne, curé de Lorette, a été sérieusement malade dimanche d'une attaque d'inflammation d'intestins. Nous sommes heureux d'apprendre que le digne curé se rétablit promptement.

PERSONNEL.

Melle Séraphine Carignan a été engagée pour la prochaine année scolaire par les commissaires d'écoles de Saint-Boniface Sud.

M. Robert Macbeth, un des vieux colons de la Rivière Rouge, est mort à Kildonan, vendredi dernier, à l'âge avancé de 85 ans. Il était venu dans le pays en 1815.

M. T. A. McKinnon, gérant général du chemin de fer Sud Est, Montréal, sera le successeur de M. J. M. Egan comme surintendant du Pacifique.

Son Honneur le Juge en Chef Wallbridge est revenu lundi de Belleville, Ont., où il a passé ses vacances.

Madame Dr Lambert et ses enfants sont revenus ce matin d'une promenade en province de Québec.

M. J. B. Daoust. M.P., a laissé Saint Boniface mardi pour se rendre à Vancouver, C. B.

Melle Chenet, en visite depuis quelque temps chez ses sœurs Mesdames Monchamp et Soucisse est partie hier pour retourner à Saint-Louis, Mo.

M. L. O. Armstrong, agent de colonisation de la Cie du Pacifique à Montréal, est arrivé à Winnipeg samedi. M. Armstrong dit que déjà cette année le nombre d'émigrants qui sont venus au Canada surpasse celui des dernières années. Du 1er janvier au mois de juillet, pas moins de 1,000 milles de pays ont été pris et en partie cultivés, entre la station de Mattawa et Port-Arthur.

CHOSES ET AUTRES.

—Le commerce du bois de service, dans la ville de New-York, s'élève à 60 ou 65 millions de piastres par année. Il y a 225 maisons engagées dans ce commerce, et le capital employé n'est pas moins de $30,000,000.

—Les journaux de Paris annoncent que les ministres de la guerre et de la marine ont l'intention d'organiser, l'année prochaine, au Palais de l'Industrie, une exposition d'un nouveau genre. Les armes, les armures et les uniformes de toutes les nations et de tous les temps y seraient réunis.

Cette exposition serait ouverte le 1er juillet 1887 et se terminerait le 30 novembre.

—Chaque année, l'assistance publique de New-York distribue aux aveugles pauvres, résidant depuis deux ans dans la ville et non habituellement secourus, une somme de $20,000. La distribution se fait en ce moment. Les ayants droits sont au nombre de 456. Chacun reçoit $39 en espèces afin qu'il puisse vérifier son compte au touché.

—On va construire un nouveau Palais de Justice à Toronto le contrat est donné à M. Lionel, de New-York, pour $111,000.

—Les exportations du bétail de Montréal, depuis le commencement de la navigation ont été de 34,551 têtes de gros bétail contre 37,873 en 1885. Il a été exporté 41,925 moutons en 1886 et 26,030 en 1885.

—Il a été expédié en Europe, depuis le printemps 8,258,632 minots de grains.

—M. John Dougall, le fondateur du *Witness*, de Montréal, est mort soudainement à New-York à l'âge avancé de 78 ans.

—Le maintien des armées européennes coûte 800 millions de piastres par année.

—Les écuries du prince de Galles lui coûtent $80,000 par année.

—Les pêches en Carlifornie se vendent $80 la tonne sur les arbres.

—Un journal de Cincinnati raconte qu'un ouvrier de cette ville nommé Charles Russell, a trouvé, ces jours derniers, dans la rue, en écrasant du gravier, un diamant pesant 82½ carats et valant, dit-on, plus de $100,000. On suppose que ce diamant est celui qui avait été perdu en 1806 par Mme Clark, dans un voyage à Blonnerhassett Island, et que la pierre précieuse se trouvait parmi les cailloux qui ont été transportés récemment de cette île à Cincinnati pour réparer les rues de la ville.

—L'assemblée de l'Association médicale s'est terminée à Québec, le 20 courant, par l'élection des officiers pour l'année courante :

Les officiers élus sont—Président, Dr Graham, de Toronto.

Vice-présidents—Ontario, Dr Dupuis Kingston ; Québec, Dr Russell, Québec ; Nouveau-Brunswick, Dr Currie, Fredericton ; Nouvelle-Ecosse, Dr Trueman, Sackville ; Manitoba, Dr Chown, Winnipeg.

Secrétaires — Ontario, Dr McKeough, Chatham ; Québec, Dr Bell, Montréal ; Nouveau-Brunswick, Dr Leman, Campbellton ; Nouvelle-Ecosse, Dr Trueman, Sackville ; Manitoba, Dr Chown, Winnipeg.

Président du comité de direction—Dr Malloch, Hamilton.

Hamilton a été choisi pour lieu de la prochaine réunion l'année prochaine.

- Les exportations de phosphate ont été plus considérables cette année que l'année dernière. Dans la vallée de l'Ottawa plusieurs compagnies sont en pleine activité. Une compagnie anglaise emploie à cette industrie 130 hommes et a extrait 7,000 tonnes de phosphate. La " Dominion Mining Company " en a exporté 5,000 tonnes, et la mine " Emerald " a obtenu en 1886 un rendement de 1,000.

Les salaires payés aux ouvriers varient entre $1.00 et $1.40 par jour. La profondeur des mines atteint de 60 à 300 pieds.

25,000 tonnes de phosphate ont été expédiées dans le cours de l'année dernière. Le prix obtenu en Angleterre a été de $20 par tonne, c'est-à-dire $2 de moins qu'en 1883. Les mines de phosphate du district d'Ottawa sont inépuisables.

—La compagnie du Pacifique fait préparer en ce moment les plans de nouveaux ateliers qui seront construits sous peu, à Hochelaga.

Ces bâtiments se composeront d'ateliers de construction de chars qui auront 400 pieds de largeur et 300 pieds de diamètre, pouvant abriter 60 locomotives.

Les ateliers actuels seront maintenus en activité.

—Un télégramme de Londres du 18 courant, et venant du département des statistiques du bureau de l'agriculture, dit qu'on évalue que la récolte de blé pour cette année sera de 60 millions de boisseaux. L'etendue d'acres en culture, tel qu'officiellement constaté, est de 2,286,000 acres.

—Aussitôt après la mort du général Grant, il s'était fondé aux Etats-Unis une association dans le but d'élever au défunt, par souscription publique, un monument qui ne devait pas coûter moins de $1,000,000. Il y a plus d'un an que le général Grant est mort et la fameuse souscription n'a pas encore atteint le chiffre de $125,000.

—Trois gros problèmes absorbent actuellement Edison, le grand inventeur : d'abord l'usage de l'électricité comme force motrice, puis le *recording telephone* ou téléphone, phonographique à grande distance, et enfin la télégraphie des trains

Cette dernière invention, dont nous avons déjà parlé, consiste à expédier des dépêches sur les fils qui longent les voies ferrées, et à recevoir des communications télégraphiques, tout cela sans arrêter la marche des trains.

Edison espère même pouvoir appliquer ce système de communication aux steamers.

—Mme Boisclair, trouvée coupable du meurtre, de son mari, il y a dix-huit ans, à Sorel, et condamnée à l'emprisonnement pour la vie, vient d'être remise en liberté.

On se rappelle que son amant et complice fut exécuté à Sorel, à cette époque.

Chronique Locale.

—La chaleur continue d'être intense.

—La vacance des cours de justice s'est terminée samedi.

—La nouvelle gare de Winnipeg sera terminée dans trois semaines.

—La rentrée des élèves au Collège de Saint-Boniface a eu lieu hier soir.

—M. Leacock, M.P.P., doit faire agrandir sa maison considérablement.

—L'ouverture des classes pour l'école des garçons de la ville aura lieu lundi prochain.

—Trouvée dans la cour de M. Pélissier, une grosse clé en cuivre. On peut la réclamer à ce bureau.

—La liste des électeurs pour la division électorale de Saint-Boniface, porte les noms de 744 électeurs.

—L'élévateur que la Cie de la Baie d'Hudson fait bâtir à l'embouchure de l'Assiniboine, est presque terminé.

—Samedi soir, à 7.30 tous les membres du Chœur de la Cathédrale sont priés de se réunir à l'archevêché.

—Les énumérateurs du recensement de Manitoba auront terminé leurs travaux par toute la province dans environ cinq semaines.

—Le conseil va faire construire un trottoir sur le côté sud de la rue LaVérandrie, depuis le bloc Girard jusqu'à la rue Saint-Joseph.

—Perdu, lundi dernier, entre l'hôpital et le magasin de MM. Turner & Bleau, un châle noir. Prière de le rapporter à nos bureaux.

—Madame Blais, modiste, a acheté de MM. Thibeaudeau & Frères, la maison anciennement occupée par Madame Lambert, Avenue Taché.

—On dit que dans quelques semaines permission sera donnée aux hôteliers dans les Territoires du Nord-Ouest de vendre de la bière et toutes espèces de vins légers.

—Quoique nous ne soyions qu'à l'ouverture des classes, le pensionnat de Saint-Boniface compte déjà 42 pensionnaires et 140 et quelques externes.

—Pendant la semaine dernière, il est arrivé à Winnipeg 304 émigrants, comme suit: lundi, 19; mardi, 96; jeudi, 68; vendredi, 61; samedi, 49; dimanche, 11.

—Les melons d'eau se vendent de 60 à 75 cents chaque; les pêches, $3.50 la boîte; les prunes, $3.00 la boîte; le raisin, 25 à 40 cents la livre et les pommes, $5.00 le quart.

—Il est décidé de maintenir l'Exposition Coloniale permanemment en Angleterre, et c'est l'intention du gouvernement de voir à ce que les produits de cette province y soient exposés.

—Les travaux du nouvel hôpital doivent commencer la semaine prochaine. L'on fera les fondations et les égoûts cette année; l'on s'occupera aussi de la préparation des matériaux pour continuer l'ouvrage de bon printemps.

—La soumission de M. T. Cassin pour construire la bâtisse aux chiens, sur les terrains de l'exposition, a été acceptée par le Bureau d'Agriculture. MM. Murray & McDermott, entrepreneurs de Winnipeg, bâtiront la maison aux fleurs.

—Le chef de la brigade de feu de Winnipeg, M. McRobie, est suspendu et une enquête est à se faire. Des plaintes ont été faites aux autorités municipales accusant ce fonctionnaire d'irrégularités graves dans l'accomplissement de ses devoirs.

—Le pacifique organiserait une excursion de Winnipeg jusqu'à Vancouver en supposant qu'au moins 20 personnes le feraient voyage. Le prix de passage aller et retour, sans char dortoir, serait d'environ $100, mais si plus que vingt personnes faisaient le voyage, il y aurait une réduction en proportion.

—Pas mauvaise celle-là qui est rapportée par un journal de Winnipeg:— Pendant un examen dans une Haute Ecole d'Ontario, un élève venant de Parkhill donna la réponse suivante à l'examinateur qui lui demandait qu'était Sir Walter Scott:—Un célèbre romancier écossais qui fut mis à mort par Riel.

—La première lecture du règlement pour fixer le prélèvement de la taxe pour l'année courante, a subi sa première lecture à la dernière séance du conseil tenue lundi. L'imposition totale sera probablement de 1½ centin dans la piastre. L'évaluation de la propriété imposable pour les fins judiciaires et scolaires seulement, s'élevant à $875,000 00, et pour les fins générales à $530 000.00

Chronique de la Province.

Saint-Charles.

25 août—M. Honoré Laflèche fils de M Judes Laflèche, de cette paroisse, a été, dimanche, la victime d'un bien pénible accident. Il partait en voiture, vers les deux heures. avec un de ses frères, pour se rendre à Saint-Boniface, quand arrivé à la côte de la traverse de l'Assiniboine, son cheval eut peur, fit verser la voiture et prit le mors aux dents. En tombant, M. Laflèche s'infligea de graves blessures au visage et à l'estomac. Il fut ramené sans connaissance, chez son père par son jeune frère qui n'avait reçu aucun mal, et qui était venu à bout d'arrêter le cheval.

M. Laflèche depuis dimanche garde le lit et est bien malade, mais nous espérons le voir revenir à la santé avant longtemps.

—Le feu de prairie a commencé à exercer ses ravages, hier, dans les environs L'on estime que pas moins de 500 tonnes de foin ont déjà été consumées. Pour leur part, M. Eugène Lavery en a perdu environ 60 tonnes et M Honoré Laflèche 25 tonnes.

Saint-Pierre-Jolys,

22 août—M. Martin Jérome a annoncé dans un discours qu'il fit après la grand'messe, di manche. qu'il était candidat dans notre comté de Carillon pour les prochaines élections. M. Jérome dit que c'est sur la sollicitation d'un grand nombre d'amis qu'il se met sur les rangs pour briguer les suffrages.

Lac-des-Chênes.

24 août.—Depuis quelque temps, les amis du gouvernement se sont occupés du choix d'un candidat en vue des élections qui se feront sous peu par toute la province; je suis heureux de pouvoir vous dire aujourd'hui que nous en avons trouvé un dans la personne de M. Routledge, de Virden.

Les Canadiens et Métis français sont en sa faveur. Qualifié sous tous les rapports pour remplir la charge de député, M. Routledge ne peut manquer de réussir dans son entreprise. D'ailleurs, les nombreux et influents amis qu'il compte dans notre comté (Dennis) lui assurent le succès.

Outre les promesses de tous les amis du gouvernement, bon nombre d'électeurs autrefois ennemis de l'administration, dégoûtés de la manière dont l'opposition agit, ont promis de le supporter. D'un autre côté, M. Routledge compte sur l'appui sincère des électeurs de race française; et il a raison, car nos délégués à la convention qui l'a choisi pour briguer les suffrages, ont tous été en sa faveur. Il faut espérer que tous nous nous entendrons pour donner un vote unanime en faveur du candidat ami du gouvernement. Il est l'homme capable de nous représenter dignement à l'assemblée législative.

Canadiens et Métis français, nous devons nous rappeler que nous serons forts qu'en autant que nous serons et resterons unis.

—Le temps est très-favorable pour la moisson qui se finira cette semaine. Le grain est de beaucoup supérieur à celui de l'an dernier.

Le rendement sera: pour le blé 20 à 25 minots à l'arpent; avoine. 30 à 40 minots; orge, 15 à 20 minots.

—Les battages sont commencés en maints endroits.

—Les patates se vendent 60 cents le minot.

NAISSANCES

—A Winnipeg, le 24 courant, l'épouse de l'hon. C. E. Hamilton, Procureur-Général de Manitoba, une fille.

—A Saint-Jean-Baptiste, le 15 courant, Madame A. Gaudry, un fils.

DECES.

A Sainte-Anne, le 7 août courant, à l'âge de 11 mois et 8 jours, Marie-Joseph-Achille enfant de M. Horm das Granger.



$250.00 de Recompense.

Le Maitre Général des Postes donnera une récompense de deux cent cinquante piastres pour tel témoignage qui pourra mener à l'arrestation et à la preuve de culpabilité de celui qui avec son complice ou ses complices a arrêté et volé la malle de Prince-Albert, au sud d'Humboldt, le 17 juillet 1886.

Telle information pourra être donnée au Commissaire de la Police à Cheval du Nord-Ouest, à Régina, ou au soussigné

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Postes, Winnipeg, Man., 29 juillet 1886.

3ins. 5. 8. 86.

MISE A L'ENCLOS.

A l'enclos de la ville de Saint-Boniface le 17 courant, une vache sous poil rouge. âgée d'environ quatre ans, marquée à l'oreille gauche et ayant le chiffre 16 sur la fesse gauche.

Le propriétaire est prié de venir la reclamer et de payer les frais encourus.

JOS COUTU,
Gardien d'Enclos.

2ins. 19.8.86.

SOUMISSIONS

Le Bureau d'Agriculture demande des soumissions pour la construction de deux bâtisses, l'une pour les chiens et l'autre pour les plantes et les fleurs sur les terrains de l'Exposition Provinciale à Saint-Boniface.

Les plans et devis peuvent être vus au bureau de l'Architecte du Bureau, M. C. Orborn Wickenden, le et après le 18 courant.

Les soumissions adressées au soussigné marquées "Soumissions pour bâtisses de l'exposition", seront reçues jusqu'à midi, Samedi, le 21 courant.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Par ordre,

ACTON BURROWS,
Sec.-Trésorier du Bureau d'Agriculture.

Winnipeg, 16 Août 1886.
1i 19,8 86



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumissions pour Casernes, etc., Régina, T. du N.-O., seront reçues jusqu'à Lundi, le 30 courant, inclusivement, pour la construction de

CASER ES,

ET D'UNE

MAISON POUR LE COMMISSAIRE,

A

REGINA T. DU N.-O.

Les plans et devis peuvent être vus au bureau du commis des travaux de la Puissance, Régina, le et après le 20 courant, vendredi.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront point faites sur les formules fournies et si elles ne portent pas leurs signatures actuelles.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque *accepté* par une banque fait payable à l'ordre de l'hon. Ministre des Travaux Publics, *égal à cinq pour cent* du montant de la soumission, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse le contrat quand il en sera requis ou s'il manque de remplir le service entrepris.

Si la soumission n'est pas accepté le chèque sera retourné.

Le Département des Travaux Publics ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

D. EWART,
Achitecte.

Bureau du Commis des Travaux, Régina, T. du N.-O. 16 Août 1886.
1ins.19 8.86.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la société existant entre les soussignés faisant affaires sous le nom social "B. L. Wall & Cie" a été dissoute de consentement mutuel le 24 juin dernier.

J. LECOMTE
F. X. BESSETTE.

3 i. 26. 86.

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	24 00
2ème " "	23 00
1ère " brutes......	23 00
2ème " "	22 00
Doublage brut......	18 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	22 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels......	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels......	1 00
Clôture......	20 00
Tringles 2 et 3 pouces......	25 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 0C
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces...	60 00
2ème " " " ...	50 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds......	35 00
Pin 2ème " " ...	33 (0
Pin 3ème " " ...	32 00

LATTE ET BARDEAUX.

Bardeau XX	5 00
" X......	4 50
" A......	4 00
Latte......	4 00

PENSIONNAT DE SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs. Salles spacieuses, bien éclairées et ventilées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de récréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues

française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

APPEL

DES

RR. SS. DE LA CHARITE

DE

SAINT-BONIFACE

POUR LA

CONSTRUCTION

D'UN

Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraîtront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette construction.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.

Crédit Foncier Franco-Canadien.

Prêt sur Hypothèque pour cinq ou dix ans, sans fonds d'amortissement, et pour dix à vingt ans avec fonds d'amortissement. Taux de l'intérêt: pas plus que 8 par cent.

Le Fonds d'Amortissement s'applique au paiement de la dette et porte intérêt composé au taux payé par l'emprunteur.

Ce mode offre autant d'avantages aux municipalités et aux arrondissements d'école, qu'il en offre aux particuliers.

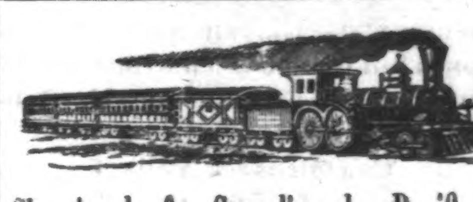
L'emprunteur peut payer sa dette quand bon lui semble pourvu qu'il paie à la Compagnie une indemnité de trois mois d'intérêt.

La Compagnie n'a pas de sous-agents.

En s'adressant au soussigné, l'on peut se procurer des circulaires en Français ou en Anglais, qui donnent toutes les informations requises.

J. ROYAL, AGENT,
Bureaux—Royal & Prud'homme,
Rue Principale, Winnipeg.

no 23 10 84.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Départ	Stations.	Allant vers l'Ouest — Arrivée
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	† 12 30 p m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est — Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 55 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Regina	9 30 p m
†6 25 a m à 15 / †6 55 a m 1 14	Moose Jaw	5 †7 30 pm / 14 †7 00 pm
† 1 2 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m à 14	Medecine	16 12 40 a m
11 35 p m 1 11	Hat	13 †11 30 pm
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 pm
†10 35 a m à 8 / 12 01 p m 1 10	Calgary	19 †12 30 pm / 12 11 30 a m
† 4 25 p m	à 10 Canmore 12	7 00 a m

Allant vers le Sud — Départ	Stations.	Allant vers le Nord — Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. — Départ	Stations.	Allant Sud. — Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est. — Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 05 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Départ	Stations.	Allant Nord-Est — Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre. Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, W. C. VANHORNE,
Surint. Général. Gérant Général.
ROBERT KERR,
Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé:

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tel que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans la même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle les mortalités a ou lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors quelque personne présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules en blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour que des amendes soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.